

AFFAIRE N°24 - Subvention au Club Cycliste de Saint-Denis.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme les années précédentes, le Club Sportif de Saint-Denis, section cycliste, m'a demandé s'il était possible de lui accorder une subvention.

Compte-tenu du fait que ce sport ne fait pas de recettes, je vous propose d'attribuer à ce club, une subvention de 10 000 F pour 1976.

Les crédits sont prévus au Chapitre 945 - Article 657 du Budget Primitif 1976 - subvention à divers.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

 Vu
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme
Saint Denis, le 2 novembre
Le Chef de Bureau délégué
 J. LACOSTÉ